



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



OPTIMISEZ VOTRE PROJET DE SITE INDUSTRIEL ET **SÉCURISEZ VOTRE** **INVESTISSEMENT**

OSEZ L'INDUSTRIE DU FUTUR

▶ **LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE** ◀



**ENTREPRISES INDUSTRIELLES
ET DE SERVICES À L'INDUSTRIE**

ROBOTIQUE, EXCELLENCE INDUSTRIELLE,
CRÉATION SITE INDUSTRIEL, FABRICATION ADDITIVE,
RÉALITÉ VIRTUELLE...

PARTENAIRES

ene
entreprises & numérique

Aract
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET INNOVATION SOCIALE



ÉVALUER



CONCEVOIR



MOBILISER



PILOTER



PRODUIRE

OPTIMISEZ VOTRE PROJET DE SITE INDUSTRIEL ET *SÉCURISEZ VOTRE INVESTISSEMENT*

RELOCALISATION, CRÉATION,
EXTENSION DE SITE INDUSTRIEL

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR :

- Définir vos besoins en matière de capacités de production, cadrer votre projet immobilier et votre organisation pour vous assurer de la performance de votre futur site industriel.
- Analyser les process, organisations techniques et humaines, en fonction des potentialités du site pour obtenir plusieurs scénarii prenant en compte les risques financiers, réglementaires, environnementaux et sociaux.
- Planifier le projet et accompagner à sa mise en œuvre dans le respect du cahier des charges, des délais et des coûts.
- Associer les équipes au projet, s'assurer de leur adhésion et définir les besoins en compétences et formations et anticiper une réorganisation.

LES BÉNÉFICES OBTENUS :

- Un site industriel performant
- Maîtrise du budget et des délais du projet
- Prise en compte de l'ensemble des impacts : organisation, ressources humaines, consommation des ressources, production, flux, ...

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Entreprises (TPE, PME, ETI) industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région et l'État.

LES MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Accompagnement sous forme de conseil.
- ✓ Réalisation par des experts dans un panel de prestataires référencés.
- ✓ Prise en charge à 50% sous forme de subvention par la Région et l'État.
- ✓ Aide plafonnée à 16 000 € HT.

www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur

CONTACT

industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr